

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal no.13/13

Mise en séparatif du secteur Nord-Est du Chêne

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

La Commission composée de Madame Anne-Marie Piguet, de Messieurs Philippe Cretegny, Patrick Berger, Mathieu Félix et votre serviteur ont rencontré Monsieur Sylvain Rochat, chef des travaux pour une séance d'information en ses bureaux. Il a pu par de larges explications techniques présenter le projet en détail et répondre aux nombreuses questions des participants, à savoir :

-Elément déclencheur du projet :

- Construction d'un nouveau collège, trois cents élèves au moins, cafeteria, etc.
- Les conduites actuellement en service ont un débit insuffisant pour desservir les nouveaux aménagements.
- Raccorder les eaux du collège du Chêne par gravité, actuellement les eaux sont pompées.
- Défense incendie insuffisante, manque de bornes hydrants.
- Mise en séparatif du quartier, partiel à ce jour.
- Finir l'équipement du quartier en gaz, TV, TT, EP, etc.
- Equiper cette zone avant les travaux du futur collège.

2. ASPECT TECHNIQUE

Le projet consiste donc, à réaliser la mise en séparatif des eaux au chemin du Mont-Blanc à une profondeur suffisante de trois à quatre mètres en moyenne pour les eaux claires et les eaux usées.

L'étroitesse des chemins actuels et les grandes profondeurs de fouille ne facilite pas les travaux de génie civil ce qui explique le prix relativement élevé du projet.

Les travaux devraient commencer au plus vite cet automne, ce qui dérangerait moins les riverains, entre autre.

Les conduites d'eau et de gaz existantes seront remplacées au chemin des Lise-rons.

A relever que ce projet étudié par le Service des Travaux de la Commune n'engendre pas de frais d'études supplémentaires.

3. INVESTISSEMENT GLOBAL DU PROJET :

Travaux de génie civil :	fr. 780'000.-
Adduction d'eau :	fr. 103'000.-
Alimentation gaz	fr. 67'000.-
Electricité	fr. 45'000.-
Montant total de la demande de crédit	Fr. 995'000.-

4. FINANCEMENT ET RAPPORT DE LA COFIN

Le crédit de fr. 995'000.- sera financé dans un premier temps par la trésorerie courante et fera l'objet si nécessaire d'une consolidation par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'emprunts fixée par le Conseil communal le 27 novembre 2011, je cède la parole au rapporteur de la COFIN pour de plus amples détails.

5. CONCLUSION

Il est nécessaire que ces travaux d'équipements soient effectués avant le démarrage du gros œuvre du Cœur du Chêne.
La commission ad hoc propose au Conseil communal d'Aubonne de voter le décret tel que proposé :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1) autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés.
- 2) autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- 3) accorde un crédit de fr 995'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- 4) autorise la Municipalité à prélever cette somme par la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil Communal.
- 5) autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement aux fonds de réserves :

.prélèvement au fonds de réserve « mise en séparatif »compte no.9282.10	
15% d'investissement brut	fr. 149'250.-
.prélèvement au fonds de réserve « égouts »compte no. 9280.3	
35% d'investissement brut	fr. 348'250.-
.prélèvement au fond de réserve »extension d'eau »compte no.9280.1	
25% d'investissement brut	fr. 248'750.-
.prélèvement au fonds de réserve »SI gaz » compte no. 9281.3	
25% d'investissement brut	fr. 248'750.-

Merci de votre attention, au nom de la commission ad hoc,
Le rapporteur Jean-Daniel Aubert

Aubonne, le 17 septembre 2013